

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2893

4 décembre 2008

SOMMAIRE

Activa Luxembourg S.A.	138854	KBC Districlick	138826
Algérie Première	138860	KBC Renta	138824
Bene Investments S.A.	138864	LBREP II Neptune S.à.r.l.	138857
Création s.à r.l.	138838	LC Partners	138851
Crisbo S.A.	138856	Lellgen S.à.r.l.	138854
Demar SA	138832	Lux-Cel S.A.	138845
Design S.à r.l.	138850	Luxfly S.A.	138857
DLSI Luxembourg S.A.	138861	Luxt textile S.A.	138833
Eagle Invest S.A.	138857	Martinolux S.à.r.l.	138861
Eagle Invest S.A.	138854	Massena Finance S.A.	138826
Encore Plus Properties II S.à.r.l.	138854	MB Merchant Group S. à r.l.	138838
eProseed Europe	138845	Mithridate Management S.à r.l.	138834
Ergon Capital II S.à r.l.	138861	Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l.	138846
Euromec S.A.	138857	Nino S.à.r.l.	138851
Euro Media 2000 S.A.	138860	NT Human Services Investments S.A. ..	138819
Euromutuel Sicav	138820	Park Ridge Investments S.à r.l.	138856
European Planning Associates	138819	Perlmar S.A.	138818
Fashion Finance S.A.	138825	Princess Invest S.A.	138844
Fininsteel S.A.	138818	Russia International Card Finance S.A. ..	138820
Finwash S.A.	138824	S3I	138855
Fundlook S.à r.l.	138838	Sacramento Resources S.A.	138853
Global Groupe International S.A.	138846	San Pantaleo S.A.H.	138833
IDC Flex Zertifikatefonds	138823	Sesa S.A.	138825
Immobiliare Commerciale Dodicesima S.A.	138827	Shalimar S.A.	138825
IMX S.A.	138833	Silver Wheaton Luxembourg S.à r.l.	138859
ING PFCEE Soparfi A S.à r.l.	138860	Ulrika S.A.	138818
ING PFCEE Soparfi B S.à r.l.	138859	Wacker Investments S.à r.l.	138858
ING PFCEE Soparfi C S.à r.l.	138858	William II Finance S.à.r.l.	138856
Interdent A.G.	138864	Woodland Investments S.à r.l.	138845
Investitori Associati II S.A.	138834	Wyse Investments Luxembourg S.A.	138826
loors Luxembourg S.A.	138844	Zoliborz Finance (Lux) S.à r.l.	138858
Katoen Natie Group S.A.	138823		

Perlmar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 38.897.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

tenue extraordinairement qui se tiendra lundi, le 22 décembre 2008 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de l'administrateur et du président du conseil d'administration, M. Cornelius Martin BECHTEL, et décharge.
2. Démission de l'administrateur, M. Sinan SAR, et décharge.
3. Nomination de M. Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
4. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974 demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2009.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008149154/29/22.

Ulrika S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 79.219.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 13 juin 2008 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 29 décembre 2008 à 10.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008138950/755/17.

Finisteel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 53.253.

La première Assemblée Générale Statutaire convoquée pour le 27 juin 2008 à 10.00 heures n'ayant pu délibérer sur la décision à prendre quant à la poursuite de l'activité de la société, faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra lundi 29 décembre 2008 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008138952/755/17.

NT Human Services Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.030.

—

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *December 15, 2008* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and reports of the statutory auditor.
2. Approval of the rectified annual accounts as of December 31, 2006 and of the annual accounts as of December 31, 2007.
3. Appropriation of the rectified results as of December 31, 2006 and of the results as of December 31, 2007.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandate during the related fiscal years.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
6. Resignation of Mr Eric MAGRINI as director and chairman of the board of directors and discharge.
7. Resignation of Mr Philippe TOUSSAINT as director and discharge.
8. Appointment of Mrs Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2010.
9. Appointment of Mr Hugo FROMENT, company director, born in Laxou (France), on February 22, 1974, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2010.
10. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2008145114/29/27.

European Planning Associates, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.579.

—

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi *15 décembre 2008* à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de Mme Christine SCHWEITZER de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
4. Nomination de M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
5. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008145109/29/22.

Euromutuel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.148.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous convoquer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société d'EUROMUTUEL SICAV qui se tiendra le 12 décembre 2008 à 11 heures au siège social de la société, 17 Côte d'Eich, L - 1450 Luxembourg.

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports annuels du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2008 ;
2. Présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2008 ;
3. Affectation du résultat ;
4. Vote sur la décharge des administrateurs concernant l'exécution de leur mission pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2008 ;
5. Ratification de la cooptation de Monsieur Daniel Schaerer en qualité d'administrateur, remplaçant Monsieur Thierry de Pascal ;
6. Divers.

Pour les points à l'ordre du jour, aucun quorum n'est requis. Les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la SICAV au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008144670/1035/26.

Russia International Card Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 103.464.

NOTICE OF NOTEHOLDERS' MEETING AND CONSENT SOLICITATION

Russia International Card Finance S.A., a company incorporated with limited liability under the laws of Luxembourg and subject to the law of 22 March 2004 on securitization, (the "Issuer"), HEREBY GIVES NOTICE to the holders (the "Holders") of its outstanding Class 2004 9.75% Structured Receivables Notes due 2010 (the "Notes") that, pursuant to the Trust Deed dated 1 November 2004 made among the Issuer; the Bank of New York Mellon, acting through its London Branch (the "Trustee"); the Bank of New York (Luxembourg) S.A. (the "Luxembourg Agent"); and the Bank of New York (the "Registrar"), as amended and supplemented by the First Supplemental Trust Deed dated 4 February 2005 made among the same parties, (the "Trust Deed"), and pursuant to condition 15 of the terms and conditions which govern the Notes (which terms and conditions are part of the Trust Deed) (the "Terms and Conditions"), that pursuant to the provisions of the Trust Deed, a

MEETING OF THE HOLDERS

(the "Meeting") will be held at the offices of Hogan & Hartson, Juxon House, 100 St. Paul's Churchyard, London EC4M 8BU, England on 17 December 2008 at 11 a.m. London time for the purpose of considering and, if thought fit, passing the resolutions set out below, which will be proposed as extraordinary resolutions (each, an "Extraordinary Resolution" and together the "Extraordinary Resolutions") in accordance with the provisions of Schedule 3 of the Trust Deed (all capitalized terms used but not defined below shall have the meanings ascribed to them in the UCS Parent Undertaking and the UCS Parent Pledge, as those documents are defined below).

On 7 November 2008 a meeting (the "Initial Meeting") of the Holders was held in order to consider and, if thought appropriate pass, the Extraordinary Resolutions. Pursuant to the terms of the Trust Deed, the required quorum to pass the Extraordinary Resolutions at the Initial Meeting was 75% of the principal amount of the Notes at that time being outstanding (the "Initial Required Quorum"). The Initial Required Quorum was not achieved at the Initial Meeting and the Initial Meeting was adjourned through want of quorum. The purpose of the Meeting is to reconvene the Initial Meeting which was previously adjourned through want of quorum and, pursuant to the terms of the Trust Deed, the required quorum to pass the Extraordinary Resolutions at the Meeting is 25% of the principal amount of the Notes for the time being outstanding.

The Issuer and its advisers will host a global investor conference call on 10 December 2008. The conference call will include an on-screen presentation describing the background to and rationale for the Extraordinary Resolutions. Members

of the management of Rosbank will also be available to answer Holders' questions. To receive dial-in details, a copy of the on-screen presentation and participate in the conference call, Holders should contact the Information Agent, Lucid Issuer Services Limited, on +44 20 7704 0880 or at rosbank@lucid-is.com, and register their details. Conference call details and materials will be distributed to participating Holders 24 hours before the call.

Voting instructions in respect of the Initial Meeting returned by any Holder via the Clearing System prior to 11 a.m. on 5 November 2008 shall remain in effect unless expressly withdrawn by such Holder. The deadline for the issue of voting instructions (or the appointment of a proxy) is 11 a.m. London time on 15 December 2008.

The Meeting will be asked to consider the following Extraordinary Resolutions:

EXTRAORDINARY RESOLUTION NO. 1

"That this Meeting of the Holders of the outstanding Notes of the Issuer hereby:

(1) assents to the modification of the UCS Parent Undertaking, entered into on 1 November 2004 by ZAO United Investments ("United Investments") (formerly ZAO KM Invest) and the Trustee (the "UCS Parent Undertaking") for the purpose of facilitating the sale (the "Sale") by United Investments of 100% of the shares (the "UCS Shares") of United Card Services ("UCS") to Global Payment Acquisition Corporation 4 (the "Buyer"), in the form of the marked-up version of the UCS Parent Undertaking available for inspection by Holders during normal office hours at the office of the Principal Paying Agent and made available at this Meeting, such modifications having the effect of providing that:

(a) with the consent of the Trustee (which consent shall be granted pursuant to this Extraordinary Resolution), United Investments shall be allowed to transfer the UCS Shares to the Buyer, who shall assume from United Investments the rights and obligations of United Investments under the UCS Parent Undertaking by way of (i) a valid assignment or novation of United Investments' rights and obligations under the UCS Parent Undertaking to the Buyer, or (ii) the execution of a new UCS parent undertaking between the Buyer and the Trustee in substantially the same form as the UCS Parent Undertaking;

(b) references to "NewCo" shall be replaced with references relating to "an Affiliate". This change will, in particular, have the effect that, subject to the conditions set out in the UCS Parent Undertaking, the party who has assumed the rights and obligations of the parent under the UCS Parent Undertaking (the "Current Parent") will be able to transfer the UCS Shares to one of its Affiliates (as defined in the UCS Parent Undertaking) without the consent of the Trustee;

(c) the prohibition in the UCS Parent Undertaking on the Current Parent's ability (without the consent of the Trustee) to sell, assign, pledge, or otherwise transfer all or any part of its right, title and interest in and to the UCS Shares shall be amended so that such prohibition shall not apply to the UCS Shares in the case of a merger, consolidation or amalgamation of UCS with another entity as permitted by the Servicing Agreement;

(d) the conditions to be satisfied in respect of a transfer of the UCS Shares to an Affiliate of the Current Parent be modified so that (i) such Affiliate shall be required either (x) to enter into a new UCS parent undertaking agreement and new UCS parent pledge in substantially the same form as the then existing UCS parent pledge and UCS parent undertaking, or (y) for it to assume (by way of assignment or novation) the rights and obligations of the Current Parent under the then existing UCS parent pledge and UCS parent undertaking, and (ii) the Current Parent is obliged to deliver the legal opinions required pursuant to the UCS Parent Undertaking to the Trustee at least five business days prior to a transfer of the UCS Shares instead of ten business days;

(e) the prohibition on assignment of the UCS Parent Undertaking by the Current Parent be modified to allow the Current Parent to assign, or novate the UCS Parent Undertaking (i) pursuant to a permitted transfer of the UCS Shares under either the UCS Parent Undertaking or the Servicing Agreement, or (ii) with the written consent of the Trustee (which consent shall only be granted if the Trustee is so instructed by an Extraordinary Resolution of the Holders); and

(f) to delete clause 3.6 of the UCS Parent Undertaking which limits transfer to "Eligible Shareholders" (being particularly those affiliated to the Borrower or United Investments) and replace this provision so that, the Current Parent can transfer the UCS Shares to an Affiliate of the Current Parent. In addition, the UCS Parent Undertaking shall be modified so that an Affiliate that acquires the UCS Shares shall ensure that UCS continues to meet the requirements as set out in the UCS Parent Undertaking that (i) UCS uses the Borrower as its exclusive settlement bank, (ii) UCS does not dispose of any part of its merchant voucher processing and servicing business, and (iii) UCS does not issue any further shares (thereby ensuring that the ownership of UCS is confined solely to the UCS Shares). Furthermore, the UCS Parent Undertaking shall provide that an Affiliate that acquires the UCS Shares shall be liable to the Trustee (on behalf of the Holders) if UCS is in breach of any of the obligations set out in this paragraph (1)(f) of this Extraordinary Resolution;

(2) assents to the modification of the Servicing Agreement, entered into on 1 November 2004 by the Issuer, UCS and the Trustee ("Servicing Agreement") in the form of the marked-up version of the Servicing Agreement available for inspection by Holders during normal office hours at the office of the Principal Paying Agent and made available at the Meeting, such modification to have the effect of:

(a) allowing the Trustee to consent (which consent shall only be granted if the Trustee is so directed by this Extraordinary Resolution) to the "Servicer" (as defined in the Servicing Agreement) creating, assuming or otherwise incurring indebtedness that would otherwise be prohibited by clause 2.6(c) of the Servicing Agreement; and

(b) modifying the provision of the Servicing Agreement that obliges any owner (the "Successor Company") of the UCS Shares, on a merger of the "Servicer" (as defined in the Servicing Agreement) with another entity, to assume the rights

and obligations (the "Assumption of Rights and Obligations") of the Current Parent under the UCS Parent Undertaking and the Pledgor under the UCS Parent Pledge by way of the Successor Company entering into agreements ("Replacement Agreements") in substantially the same form as the UCS Parent Undertaking and UCS Parent Pledge, so that (after the modification of the Servicing Agreement proposed herein) the Assumption of Rights and Obligations may be effected either by way of either (i) an assignment or novation of such rights and obligations under the UCS Parent Undertaking and the UCS Parent to the Successor Company, or (ii) the Successor Company entering into Replacement Agreements.

(3) authorises and directs the Trustee to concur in and give its consent to the modifications referred to in paragraphs (1) and (2) of this Extraordinary Resolution and, in order to give effect thereto, to execute with immediate effect the relevant amendments to the UCS Parent Undertaking and the Servicing Agreement;

(4) authorises and directs the Trustee, pursuant to the terms of the UCS Parent Undertaking (as amended by the aforementioned provisions of this Extraordinary Resolution) and the Pledge of Shares dated 1 November 2004 between ZAO United Investments and Bank of New York Mellon (as amended and supplemented, the "UCS Parent Pledge") to consent to a transfer of the UCS Shares by United Investments to the Buyer, subject to:

(a) the Buyer assuming from United Investments the rights and obligations of United Investments under the UCS Parent Undertaking by way of (i) a valid assignment or novation of United Investments' rights and obligations under the UCS Parent Undertaking to the Buyer, or (ii) the execution of a new UCS parent undertaking between the Buyer and the Trustee in substantially the same form as the UCS Parent Undertaking; and

(b) the rights and obligations of the Pledgor under the UCS Parent Pledge being assumed by the Buyer by way of either (i) the UCS Shares being transferred to the Buyer but remaining subject to the UCS Parent Pledge with the rights and obligations of the Pledgor (as defined in the UCS Parent Pledge) being assigned or novated to the Buyer, or (ii) the UCS Shares be transferred to the Buyer free of the UCS Parent Pledge on condition that, simultaneously with such transfer, the Buyer and the Trustee enter into a new UCS parent pledge in substantially the same form as the UCS Parent Pledge;

(5) authorises and directs the Trustee, pursuant to the terms of the UCS Parent Pledge, to consent to any transfer (a "Future UCS Parent Pledge Transfer") of the rights and obligations of the Pledgor (from time to time) under the UCS Parent Pledge to any Affiliate of the Current Parent (the "Acquiring Affiliate") in connection with the acquisition by the Acquiring Affiliate of the UCS Shares pursuant to a transfer of the UCS Shares as permitted by the UCS Parent Undertaking or the Servicing Agreement. Such Future UCS Parent Pledge Transfer shall be effected either by (i) the UCS Shares being transferred to the Acquiring Affiliate but remaining subject to the UCS Parent Pledge with the rights and obligations of the Pledgor (as defined in the UCS Parent Pledge) being assigned or novated to the Acquiring Affiliate, or (ii) the UCS Shares being transferred to the Acquiring Affiliate free of the UCS Parent Pledge on condition that, simultaneously with such transfer, the Acquiring Affiliate and the Trustee enter into a new UCS parent pledge in substantially the same form as the UCS Parent Pledge;

(6) authorises and directs the Trustee to give its written consent, pursuant to Clause 2.6(c) of the Servicing Agreement (as amended by paragraph (2) of this Extraordinary Resolution), to the party bearing the rights and obligations of the "Servicer" as defined under the Servicing Agreement to assume or otherwise incur indebtedness in the form of a promissory note or promissory notes to the Buyer or an Affiliate (as defined in the Servicing Agreement) of the Buyer in the aggregate amount of up to US\$140,000,000, to take place after the acquisition by the Buyer of the UCS Shares, with the condition in each case that such indebtedness shall be expressly subordinated to all obligations of the Servicer under the UCS Share Pledge, the UCS Parent Undertaking and all other agreements relating to the Notes;

(7) authorises and directs the Trustee, if required, to take all actions and sign all documents as the Trustee may agree to be necessary to enact the above Extraordinary Resolutions; and

(8) agrees to discharge and exonerate the Trustee from all liability for which it may have become or may become responsible under the Trust Deed or the Notes or otherwise in respect of any act or omission in connection with the implementation of this Extraordinary Resolution."

Subject to the terms set forth in the Consent Solicitation Statement, the Borrower offers to pay each Holder whose votes were not withdrawn and who validly votes in favour of Extraordinary Resolution No. 1, a cash payment of US\$10 (ten US Dollars) per US\$1000 (one thousand US Dollars) of outstanding principal amount of Notes that were validly presented as voting in favour of Extraordinary Resolution No. 1 (the "Consent Payment").

The proposed Extraordinary Resolution No. 1 constitutes a single proposal and a consenting Holder must consent to Extraordinary Resolution No. 1 in its entirety and may not consent selectively with respect to certain elements of Extraordinary Resolution No. 1.

On the terms and subject to the satisfaction of the conditions contained in the Consent Solicitation Statement (the "Consent Solicitation Statement") dated 16 October 2008 that was circulated to the Holders with the notice of the Initial Meeting, if Extraordinary Resolution No. 1 passes, the Borrower shall pay, pursuant to the terms contained in the Consent Solicitation Statement and the Consent Payment Deed (as defined in the Consent Solicitation Statement), to each Holder who had validly voted in favour of Extraordinary Resolution No. 1, the Consent Payment (as defined in the Consent Payment Deed).

If Extraordinary Resolution No. 1 is passed, the proposed amendments therein will become effective and binding on all Holders, including non-consenting Holders and such non-consenting Holders will not be entitled to receive the Consent Payment.

EXTRAORDINARY RESOLUTION NO. 2

"That this Meeting of the Holders of the outstanding Notes of the Issuer hereby agrees that:

(1) whereas in section 18(a) of the Terms and Conditions it is stated that the "...Notes and the Trust Deed and all matters arising from or connected with the Notes and the Trust Deed are governed by and shall be construed in accordance with, English law", purely for clarification purposes, this section 18(a) of the Terms and Conditions shall be amended by adding a second sentence as follows:

"Articles 86 through to 94-8 (inclusive) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 Concerning Commercial Companies shall be expressly excluded.";

(2) authorises and directs the Trustee, if required, to take all actions and sign all documents as the Trustee may agree to be necessary to enact the above Extraordinary Resolution; and

(3) agrees to discharge and exonerate the Trustee from all liability for which it may have become or may become responsible under the Trust Deed or the Notes or otherwise in respect of any act or omission in connection with the implementation of this Extraordinary Resolution."

Any questions in relation to the Consent Solicitation Statement may be directed to the Information Agent, Lucid Issuer Services Limited, on +44 20 7704 0880 or at rosbank@lucid-is.com, or to the Borrower, Rosbank (OJSC JSCB) (attention: (i) Anton Pak, Managing Director of Corporate Development and Investor Relations, Rosbank (OJSC JSCB), Shepkina str. 42/2a, Moscow, 129110 phone: +7 495 604 9593, fax: + 7 495 604 9607, e-mail: APak@rosbank.ru and (ii) Andrey Ukolov, Head of Financial Institutions, Rosbank (OJSC JSCB), Masha Poryvayeva str. 11, Moscow, 107078, phone: +7 495 956 6727, fax: +7 495 725 2404, e-mail: AUkolov@rosbank.ru).

For further information regarding voting please contact the Information Agent, Lucid Issuer Services Limited, on +44 20 7704 0880 or at rosbank@lucid-is.com, or the Trustee, The Bank of New York Mellon, acting through its London Branch, One Canada Square, London E14 5AL, England, (attention: (i) Iqbal Nasim, EMEA Structured Products Group, phone: +44 207 964 8812, e-mail: iqbal.nasim@bnymellon.com, fax +44 207 964 2533 and (ii) Frederick Wayman, EMEA Structured Products Group, phone: +44 207 964 8809, e-mail: frederick.wayman@bnymellon.com, fax: +44 207 964 2533) or the Luxembourg Agent, The Bank of New York (Luxembourg) S.A, Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg (attention: Peter Bun, phone: +(352) 34 20 90 56 30, fax: +(352) 34 20 90 60 35).

You may also contact your broker, dealer, commercial bank or trust company nominee for assistance concerning the Consent Solicitation Statement.

Référence de publication: 2008145530/250/180.

Katoen Natie Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 110.988.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at registered office, Luxembourg, on *December 12, 2008* at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the independent auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2007.
3. Discharge to the directors.
4. Elections.
5. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2008145667/534/17.

IDC Flex Zertifikatefonds, Fonds Commun de Placement.

(WKN Aoj24U)

(ISIN LU0257080084)

Hiermit werden die Anleger des IDC Flex Zertifikatefonds ("Fonds"), eines Sondervermögens welches gemäß den Bestimmungen des Teils II des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 aufgelegt wurde, auf folgenden Umlaufbeschluss des Verwaltungsrates der Verwaltungsgesellschaft mit Datum 1. Dezember 2008 hingewiesen. In Übereinstimmung mit Artikel 16 Absatz 1 des Verwaltungsreglements des Fonds wurde die Auflösung des Fonds mit Wirkung zum 9. Dezember 2008 ("Liquidationstag") beschlossen. Der letzte Liquidationserlös soll dementsprechend am 11. Dezember 2008 ausgezahlt werden.

Die nach Abschluss der Liquidation verbleibenden Liquidationserlöse für Anteile, die nicht eingereicht wurden, verbleiben während eines Zeitraumes von 6 Monaten bei der Depotbank. Danach werden die übrigen Liquidationserlöse bei der Caisse de Consignation hinterlegt, wo diese Beträge verfallen, wenn sie nicht innerhalb der gesetzlichen Frist angefordert werden.

Im Dezember 2008.

IPConcept Fund Management
S.A.

Référence de publication: 2008149153/755/19.

Finwash S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 63.557.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le 5 janvier 2008 à 10.30 heures au siège social à Luxembourg pour délibérer de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
2. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008149155/788/15.

KBC Renta, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.669.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société, qui aura lieu le 12 décembre 2008 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2008 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2008
4. Décharge à donner aux dirigeants de la société de gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée doit déposer ses actions au plus tard le 9 décembre 2008 aux guichets des institutions suivantes:

Au Luxembourg:

KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

En Belgique:

KBC Bank NV, 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles

CBC Banque S.A., 5, Grand'Place, B-1000 Bruxelles

Centea NV, 180, Mechelsesteenweg, B-2018 Anvers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008145680/755/28.

Fashion Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 71.772.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le lundi 15 décembre 2008 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Démission de M. Cornelius Martin BECHTEL de ses mandats d'administrateur et président du conseil d'administration et décharge.
2. Démission de Mme Christine SCHWEITZER de son mandat d'administrateur et décharge.
3. Nomination de M. Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
4. Nomination de M. Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
5. Divers

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2008145110/29/22.

Shalimar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 16.737.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 12 décembre 2008 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2008, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2008.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2008145669/1023/17.

Sesa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.872.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

to be held extraordinarily on December 15, 2008 at 10.00 a.m. in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, with the following agenda:

Agenda:

1. Non-ratification of the co-optation of Mrs Christine SCHWEITZER, as director, decided by the board of directors on October 2, 2008 and discharge.
2. Resignation of Mr Cornelius Martin BECHTEL as director and chairman of the board of directors and discharge.
3. Appointment of Mr Pietro LONGO, company director, born in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on September 13, 1970, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2011.

138826

4. Appointment of Mr Hugo FROMENT, company director, born in Laxou (France), on February 22, 1974, residing professionally in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2011.
5. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2008145116/29/22.

KBC Districlick, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.496.

Mesdames et Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société, qui se tiendra le 12 décembre 2008 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2008 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2008
4. Décharge à donner aux dirigeants de la société de gestion
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur pour le 9 décembre 2008 au plus tard auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008145679/755/22.

Massena Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 98.828.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147709/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07925. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Wyse Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 95.866.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147710/817/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07923. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Immobiliare Commerciale Dodicesima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.115.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Società per Azioni de droit italien Immobiliare Commerciale Dodicesima S.p.A., inscrite auprès du registre des entreprises de Milan, Italie, sous le numéro 10382040151 et auprès du répertoire économique et administratif de Milan, Italie, sous le numéro 1372893, établie et ayant son siège social à Milan, Italie, Via Gadames 7, constituée par acte du notaire Claudio Guidobono Cavalchini, de résidence à Lodi, Italie, en date du 27 mai 1991.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Jacques Bonnier, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Claire Adam, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de cinquante-deux cents euros (EUR 0,52) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent vingt mille euros (EUR 520.000) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents, des mandataires des actionnaires représentés, des membres du bureau et du notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- L'assemblée générale prend acte de ce que les documents suivants lui ont été soumis:

- un extrait récent daté du 5 septembre 2008 de la Chambre de Commerce de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Agriculture de Milan, Italie, certifiant que la Société a été dûment enregistrée, existe toujours et n'est pas en voie de liquidation (annexe 1);

- une copie certifiée conforme en langue française de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue par-devant le notaire Giuseppe CALAFIORI, de résidence à Milan, Italie, en date du 22 octobre 2008 conformément à la loi italienne, décidant du transfert de la Société à Luxembourg (annexe 2);

- une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier au 31 décembre 2007, (annexe 3),

- une copie de la situation patrimoniale de la société établie au 30 septembre 2008, (annexe 4).

Lesdits documents, signés ne varietur par toutes les parties, resteront annexés au présent acte.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Entérinement des décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie à Milan, Italie, le 22 octobre 2008 par-devant le notaire Giuseppe CALAFIORI, de résidence à Milan, Italie, et qui a décidé de transférer le siège social de la Société à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, d'approuver en conséquence le nouveau texte des statuts sociaux, de conférer pouvoir irrévocable à tout membre du conseil d'administration de la société pour procéder à toutes les formalités légales et fiscales et procéder à toutes les inscriptions et publications au Grand-Duché de Luxembourg en vue du transfert du siège et de l'établissement de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

2) Adoption de la forme juridique d'une société anonyme luxembourgeoise.

3) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

4) Nomination des administrateurs et du commissaire aux comptes.

5) Détermination de la durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

6) Approbation de la situation patrimoniale de la société établie au 30 septembre 2008, tous les actifs et tous les passifs de la société, tout compris et rien excepté, restant la propriété de la Société qui continue à détenir tous les actifs et à s'obliger pour tout le passif et tous les engagements de la Société.

7) Divers.

V.- Ainsi qu'il ressort des décisions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ci-dessus du 22 octobre 2008, l'assemblée générale des actionnaires a déjà décidé de transférer la société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert de la société d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier lesdites décisions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est réunie à Milan, Italie, le 22 octobre 2008 par-devant le notaire Giuseppe CALAFIORI, de résidence à Milan, Italie, décidant, entre autres, de transférer la société italienne, sans dissolution ni liquidation, de Milan, Italie à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), et de conférer pouvoir irrévocable à tout membre du conseil d'administration de la société pour procéder à toutes les formalités légales et fiscales et procéder à toutes les inscriptions et publications au Grand-Duché de Luxembourg en vue du transfert du siège et de l'établissement de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte d'un rapport daté du 30 octobre 2008 établi par MAZARS S.A., réviseur d'entreprises indépendant avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, que la valeur nette des avoirs de la Société est au moins égale au capital social.

Ledit rapport conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Troisième résolution

L'assemblée confirme la dénomination de la société de "Immobiliare Commerciale Dodicesima S.A." et adopte les statuts de la société, lesquels après refonte totale de manière à les adapter à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Immobiliare Commerciale Dodicesima S.A." (la "Société").

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du Conseil d'Administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à rendre impossible l'activité normale au siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 5. Capital Social. La Société a un capital social de cinq cent vingt mille euros (EUR 520.000) représenté par un million (1.000.000) d'actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux action(s).

Art. 7. Conseil d'Administration. La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'un minimum de trois (3) membres, le nombre exact étant déterminé par l'assemblée générale des actionnaires. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, s'il est constaté que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'assemblée générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 8. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration. Le président préside les réunions du Conseil d'Administration. En l'absence du président, les membres du Conseil d'Administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Celui-ci doit le réunir s'il en est requis par au moins deux des membres du Conseil d'Administration. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents ou représentés peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'Administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 9. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion, ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute autre personne dûment nommée par le Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir passer les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 11. Signature sociale. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs ou la signature individuelle de l'administrateur unique si la Société est administrée par un seul administrateur ou par la signature individuelle de la personne à laquelle a été délégué la gestion journalière de la Société, dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au Conseil d'Administration de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. Le Conseil d'Administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés de membres du conseil et / ou de personnes externes auxquels il peut déléguer des pouvoirs et des fonctions selon son appréciation.

Le Conseil d'Administration pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

Art. 13. Conflit d'intérêt. Dans le cas d'un conflit d'intérêt d'un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire ne sera pas constitutif d'un conflit d'intérêt, il doit informer le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne pourra pas prendre part au vote mais sera compté dans le quorum. Un administrateur ayant un conflit d'intérêt sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêt au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant dans une transaction soumise pour approbation au Conseil d'Administration un intérêt personnel opposé à l'intérêt de la Société, sera obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part à la réunion, mais il sera compté dans le quorum. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution à voter, un rapport spécial devra être fait sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 14. Assemblée Générale des Actionnaires - Décisions de l'Actionnaire Unique. L'assemblée générale des actionnaires représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce tous les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Conseil d'Administration. Les actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, requérir le Conseil d'Administration de convoquer l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de mai à 16.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable bancaire suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les assemblées générales seront convoquées conformément à la loi sur les sociétés commerciales.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

L'assemblée générale des actionnaires désigne son président qui présidera l'assemblée. Le président pourra désigner un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être actionnaire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, toutes les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Art. 15. Surveillance de la Société. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui sera /seront désigné(s) et révoqué(s) d'après les dispositions légales en vigueur. La durée de leurs fonctions ne peut excéder six (6) ans.

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices Annuels. Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit.

L'assemblée générale des actionnaires dispose librement du bénéfice net annuel.

Des dividendes intérimaires peuvent être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 18. Dissolution de la Société. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur (s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

Art. 19. Modifications des Statuts. Les présents statuts pourront être modifiés périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 20. Loi Applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

- 1) L'assemblée confirme que l'exercice social en cours se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à cinq.

Sont nommés comme administrateurs:

- Monsieur Laurent Morel, cadre dirigeant, né à Versailles, France, le 13 octobre 1962, demeurant professionnellement à F-75116 Paris, 21, avenue Kléber;

- Monsieur Jean-Michel Gault, cadre dirigeant, né à Paris, France, le 7 mars 1960, demeurant professionnellement à F-75116 Paris, 21, avenue Kléber;

- Monsieur Eric Degouy, cadre dirigeant, né à Paris, France, le 8 janvier 1952, demeurant professionnellement à F-75116 Paris, 21, avenue Kléber;

- Monsieur Joseph Winandy, administrateur de sociétés, né à Ettelbrück, le 16 février 1946 demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon;

- COSAFIN S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte -Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.588, représentée par Monsieur Jacques BORDET.

L'assemblée décide de nommer comme commissaire:

- HRT REVISION S.A. une société anonyme ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.238.

Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

Cinquième résolution

L'assemblée approuve la situation patrimoniale de la Société, indiquant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que toutes les rubriques du bilan de la Société établi à la date du 30 septembre 2008 et précise que tous les actifs et tous les passifs

de la Société, tout compris et rien excepté, restent la propriété de la Société qui continue à détenir tous les actifs et à être obligée pour tout le passif et tous les engagements de la Société.

Ledit bilan, après signature ne varietur par les parties et le notaire soussigné, demeurera annexé aux présentes pour être enregistré en même temps.

Sixième résolution

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Septième résolution

L'assemblée décide de déléguer à tout membre du conseil d'administration de la société, tous les pouvoirs pour accomplir toutes les formalités et pour réaliser tous les enregistrements et publications au Luxembourg, en relation avec le transfert du siège et la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Demande en exonération du droit d'apport

Considérant que le présent acte documente le transfert du siège social et de l'administration centrale de la Société d'Italie vers le Luxembourg, la Société se réfère à l'article 4 paragraphes 1 et 4 de la directive 69/335/EEC du 17 juillet 1969 concernant les impôts indirects frappant les rassemblements de capitaux et requiert l'exonération du droit d'apport.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ trois mille euros (EUR 3.000).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: Jacques Bonnier, Claire Adam, Martin Mantels et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 novembre 2008. LAC / 2008 / 45106. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Joëlle Baden.

Référence de publication: 2008149114/7241/306.

(080176104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Demar SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 81.067.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 13.11.2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Giacomo Battera né le 29.08.1973 à Venise en Italie, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 13.11.2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 13.11.2008, Madame Elisiana Pedone, employée privée, née le 30.04.1982 à Trani en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DEMAR S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliaire

Dominique Audia / Emanuela Corvasce

Référence de publication: 2008147297/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08071. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Luxtextile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.683.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 9 janvier 1971 à Bastogne en Belgique, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXTEXTILE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008147301/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08073. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

IMX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 83.036.

Conformément à l'article 79 §1 de la loi du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008147670/1383/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07782. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

San Pantaleo S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 63.157.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Francesco MOLARO, employé privé, né le 1^{er} septembre 1971 à Rome en Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAN PANTALEO S.A.H.

Francesco Molaro

Référence de publication: 2008147311/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08083. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Investitori Associati II S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 52.325.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 29 septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet au 8 novembre 2006, la démission de Monsieur Riccardo Ferrari de ses fonctions de liquidateur. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Investitori Associati II S.A. (en liquidation)

Francesco Moglia

Liquidateur

Référence de publication: 2008147309/24/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08082. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Mithridate Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.133.

STATUTS

L'an deux mille huit, le six novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1) Monsieur Fernand HOLLEVOET, né le 11.06.1956 à Oostende, Administrateur de sociétés, demeurant 9/0203 Broersbankhelling 9 à B-8670 Koksijde

ici représenté par Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sint-Martens Latem le 12 août 2008

2) Monsieur Alexis MAENHOUT, né le 16.03.1971 à Gent, Investment Advisor, demeurant 156 Rue Albert Uden à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

ici représenté par Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sint-Martens Latem le 12 août 2008

3) Monsieur Damien MAHIEU, né le 26.08.1974 à Dunkerque, Administrateur de sociétés, demeurant Posterijstraat 58 à B-8793 Waregem

ici représenté par Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sint-Martens Latem le 12 août 2008

Ces procurations, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, dûment représentés, ont demandé au notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils souhaitent former entre eux.

Titre I^{er} : Forme, dénomination, siège, durée, objet

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront associées par la suite une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Mithridate Management S.à r.l. (la " Société "), qui sera régie par les présents statuts et, pour tout ce qu'ils ne règlent pas, par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et les autres dispositions légales en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 2. Siège. La Société aura son siège social à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la natio-

nalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est d'acquérir et de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans MITHRIDATE S.C.A. SICAR, une société d'investissement en capital à risque soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la Société d'investissement en capital à risque (SICAR), sous forme de société en commandite par actions de droit luxembourgeois et de la gérer en tant que son associé commandité.

La Société peut exercer toute activité commerciale, technique, financière ou autre qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme, y compris l'émission d'obligations et d'autres titres.

TITRE II : Capital social, parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social s'élève à trente mille euro (EUR 30.000,-) représenté par trente (30) parts sociales d'une valeur de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

A l'égard de la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte que la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 7. Transfert. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Titre III. Gérance

Art. 8. Conseil de Gérance. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leur nombre, leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. En cas de pluralité de gérants, les associés peuvent décider de créer plusieurs catégories de gérants (catégories A et B). Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Leur nomination est révocable avec ou sans cause et à tout moment.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance nomme, le cas échéant, un président parmi ses membres. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance mais, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette assemblée ou à cette réunion.

L'avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit, par e-mail, par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas d'urgence, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion. Un avis de convocation séparé n'est pas requis pour chaque réunion tenue aux heures et lieux spécifiés dans un programme adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance. Lorsque tous les gérants sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou, avec confirmation postérieure par écrit, par email, fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination d'un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire. Aucune limitation ne s'applique quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Au cas où des gérants de catégories différents auraient été nommés, le conseil de gérance ne pourrait délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés dont au moins un gérant de chaque catégorie.

Les décisions seront prises à la majorité de vote des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où, lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le vote du président sera prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président de la réunion.

L'utilisation de la visioconférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être identifié et entendu par tous les membres du conseil de gérance participants à la réunion en utilisant

ou non ce type de technologie ; chaque participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via ce type de technologie.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions circulaires sur un ou plusieurs documents similaires par écrit ou, avec confirmation postérieure par écrit, par email, fax ou tout autre moyen de communication similaire. Ces résolutions auront le même effet que des résolutions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Des votes pourront également être exprimés par email, fax ou téléphone, et dans cette hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 10. Pouvoir du Conseil de Gérance. Les pouvoirs les plus étendus sont conférés au conseil de gérance afin de réaliser tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social. Les compétences non expressément réservées par la loi ou ces statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs. Le conseil de gérance pourra, sous son entière responsabilité, nommer des fondés de pouvoirs qu'il considérera nécessaires au bon fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoirs nommés, à moins que les présents statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le conseil de gérance.

Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de gérance.

En présence de catégorie de gérants (catégorie A et catégorie B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Art. 13. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourra être vicié ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise, ou seraient membre d'un organe, fondé de pouvoir ou associé de telle autre société ou entreprise.

Un membre du conseil de gérance ou un fondé de pouvoir de la Société qui est membre d'un organe, fondé de pouvoir ou associé de telle autre société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Si un membre du conseil de gérance ou un fondé de pouvoir avait un intérêt opposé à celui de la Société dans quelque transaction conclue par la Société, il devrait en informer le conseil de gérance et ne pas délibérer ni prendre part au vote ni agir en ce qui concerne les matières en relation avec cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt de ce gérant ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des associés. Le terme "intérêt opposé" utilisé dans la phrase précédente ne s'applique pas aux relations ou intérêts pouvant exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil de gérance à son entière discrétion.

Titre IV. Assemblée des associés

Art. 14. Convocation. Les assemblées des associés peuvent être convoquées par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée des associés, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable. Des résolutions circulaires unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Art. 15. Prise de Décision. Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant un mandataire par écrit ou, avec confirmation postérieure par écrit, par email, fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination.

Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'identifier et de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où la loi le permet) représente l'entière des associés de la Société.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à dater de l'approbation par la majorité telle que prévue par la loi et par ces statuts (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée).

A moins que la loi ou ces statuts le prévoient autrement, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée.

Cependant, les décisions concernant des modifications de statuts seront prises par une majorité des associés représentant au moins trois-quarts du capital social émis, à l'exception des décisions concernant le changement de nationalité de la Société, l'augmentation ou diminution du capital social et l'acceptation de nouveaux associés, qui requerront l'accord unanime des associés.

Titre V. Exercice social, répartition des bénéfices

Art. 16. Exercice Social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Art. 17. Comptes Sociaux. Chaque année, les comptes annuels sont arrêtés au 31 décembre.

Art. 18. Répartition des Bénéfices. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution de la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être remboursé aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut aussi décider d'allouer tout montant de la prime d'émission aux réserves en ce incluse la réserve légale.

Les associés peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Titre VI. Liquidation

Art. 19. Liquidateurs. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les comparants, les comparants ont souscrit trente (30) parts de manière suivante:

Actionnaire	Capital souscrit	Nombre de Parts
Mr. Fernand HOLLEVOET	10.000 EUR	10
Mr. Alexis MAENHOUT	10.000 EUR	10
Mr. Damien MAHIEU	10.000 EUR	10
Total	30.000 EUR	30

Tous les parts ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente mille euro (30.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte, sont évalués à environ mille cinq cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire des associés

L'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni immédiatement en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

2. L'assemblée générale désigne comme gérants:

* Fernand HOLLEVOET, né le 11 juin 1956 à Oostende, administrateur de sociétés, demeurant 9 Broersbankhelling 9 à Koksijde (Belgique)

* Mr. Alexis MAENHOUT, né le 16 mars 1971 à Gand, Investment Advisor, demeurant 156 Rue Albert Unden à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg),

* Mr. Damien MAHIEU, né le 26 août 1974 à Dunkerque, Administrateur de sociétés, demeurant Posterijstraat 58 à Waregem (Belgique),

3. L'assemblée générale désigne comme Président du Conseil de Gérance, Monsieur Fernand HOLLEVOET, précité.

4. La durée de leur mandat est illimitée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. CHARBON, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45155. - Reçu à 0,5 %: cent cinquante euros (150,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2008149117/211/218.

(080176317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

MB Merchant Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.227.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signatures

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008147310/5387/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 novembre 2008, réf. LSO-CW04432. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Création s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3724 Rumelange, rue Ferrer.

R.C.S. Luxembourg B 51.299.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147824/2065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05870. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Fundlook S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.113.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of October.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

KNEIP COMMUNICATION S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2540 Luxembourg, 26/28, rue Edward Steichen, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 45.747,

here represented by Mr Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Luxembourg, on 17 October 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will assume the name of "Fundlook S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one (1) or several managers, who need not to be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix (es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the individual signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least five (5) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by fax, or any other similar mean of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by fax or similar mean of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by fax, or any other similar mean of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two (2) managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two (2) managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 17. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the Law.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 21. Each year on the thirty-first December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

The Company may distribute interim dividends, in accordance with the provisions of the Law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one (1) or more liquidators, who need not to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Subscription and payment

All the shares are subscribed by KNEIP COMMUNICATION S.A., prenamed.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Decisions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at L-2540 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), 26/28, rue Edward Steichen.

2. Is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr Robert Kneip, director of companies, born in Boulogne-Billancourt, France, on 23 April 1962, residing in L-1727 Luxembourg, 25, rue Arthur Herchen.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy-holder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same proxy-holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the above appearing party, the said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

KNEIP COMMUNICATION S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26/28, rue Edward Steichen, inscrite Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 45.747,

ici représentée par Monsieur Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 17 octobre 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Fundlook S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une (1) voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un (1) président et pourra choisir parmi ses membres un (1) vice-président. Il pourra également choisir un (1) secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie ou tout moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen similaire de communication, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux (2) gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associée unique - Décisions collectives des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 19. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la Loi.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

La Société peut verser des bénéfices intérimaires conformément aux dispositions de la Loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un (1) ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales sont souscrites par KNEIP COMMUNICATION S.A., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

138844

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué environ à deux mille euros (EUR 2.000).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2540 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 26/28, rue Edward Steichen, ;

2. Est nommé gérant de la Société pour une durée illimitée:

Monsieur Robert Kneip, directeur de sociétés, né le 23 avril 1962 à Boulogne-Billancourt, France, demeurant à L-1727 Luxembourg, 25, rue Arthur Herchen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Sigurdur Gudmannsson et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 octobre 2008. LAC / 2008 / 44073. - Reçu à 0,5%: soixante-deux euros cinquante cents (62,50 €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Joëlle Baden.

Référence de publication: 2008149113/7241/313.

(080176083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

loors Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.937.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147807/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05827. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Princess Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 102.816.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147808/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05825. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Woodland Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.244.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 novembre 2008

1. Le nombre de gérant a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).

2. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Woodland Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008147336/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07267. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

**eProseed Europe, Société Anonyme,
(anc. Lux-Cel S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 96.487.

—
L'an deux mil huit, le seize octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «LUX-CEL S.A.», avec siège social à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 22 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1235 du 21 novembre 2003, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 96.487.

L'assemblée est ouverte à 11.10 heures et choisit comme président/scrutateur Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à Wiltz

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Monique GOLDENBERG, employée privée, demeurant à Arlon (B). Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. La modification de la raison sociale de la société pour lui donner le nom de «eProseed Europe» S.A., et la modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société sous la dénomination de «eProseed Europe» S.A.»

2. Le transfert du siège de la société de Wiltz à L-8308 Mamer/Capellen, 75, Parc d'activités, avec siège d'exploitation à L-8308 Capellen, 89F, rue de Pafebruch-Westside Village, et la modification subséquente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier paragraphe)**. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.»

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société pour lui donner le nom de «eProseed Europe» S.A., et de la modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société sous la dénomination de «eProseed Europe» S.A.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Wiltz à L-8308 Mamer/Capellen, 75, parc d'activités, avec siège d'exploitation à L-8308 Capellen, 89F, rue de Pafebruch-Westside Village, et la modification subséquente de l'article 2, alinéa 1^{er}, des statuts comme suit:

« **Art. 2. (premier paragraphe)**. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.20 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève approximativement à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, M. Goldenberg, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 octobre 2008, - WIL/2008/930. — Reçu douze euros = 12 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 novembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008148540/2724/62.

(080174693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Global Groupe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.130.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147923/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05846. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.797.

In the year two thousand and eight, on the seventh day of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company MOOR PARK REAL ESTATE PARTNERS I LP, INCORPORATED, a Guernsey registered limited partnership, acting by its general partner MOOR PARK REAL ESTATE FUND I GP LIMITED, a company organized under the laws of Jersey, with registered office at 47 Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, duly registered under number 94193,

duly represented by Maître Julica ORTLINGHAUS, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The presaid MOOR PARK REAL ESTATE FUND I GP LIMITED is the sole member of the limited liability company MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, having its registered office in L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, registered to the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B118797, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary public residing professionally in Luxembourg on August 10, 2006, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 1857 dated on October 4, 2006 (hereinafter referred to as the "Corporation"), which articles of incorporation have been amended several times and for the last time by a notarial deed received by the undersigned notary on October 2, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Association C, number 2686, dated on November 4, 2008.

Such appearing party, represented as here above stated, in its capacity of sole member of the Corporation has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The sole member of the Corporation resolves to approve the interim balance sheet as at October 31, 2008 of the Corporation as submitted by the board of managers of the Corporation.

The pro forma interim balance sheet as at October 31, 2008 of the Corporation, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the sole member of the Corporation and the notary, will remain attached to the present minutes and will be filled together with the present deed, with the registration authorities.

Second resolution

The sole member of the Corporation approves the entering by the Corporation as purchaser into a share purchase agreement with the sole member as seller with regard to the redemption of class H Corporate Units of the Corporation.

Third resolution

The sole member resolves to grant authorization to the board of managers of the Corporation to redeem the 757 Class H Corporate Units of the Corporation which are being purchased in view of their subsequent cancellation.

Fourth resolution

The sole member of the Corporation confirms that the redemption of the class H Corporate Units of the Corporation complies with articles 49-3 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Fifth resolution

The sole member of the Corporation resolves that the cancellation value per Corporate Unit amounts to seven thousand seven hundred four euros and thirty six cents (EUR 7,704.36) which has been, based on the balance sheet as at October 31, 2008 of the Corporation, (i) as decided on November 7, 2008 by the board of managers of the Corporation and (ii) hereby approved by the sole member, as foreseen by article 5 of the articles of association of the Corporation.

Sixth resolution

The sole member of the Corporation resolves to decrease the corporate capital of the Corporation through the repurchase and the cancellation of the seven hundred and fifty seven (757) Class H Corporate Units of the Corporation, in accordance with article 5 of the articles of association of the Corporation, by an amount of eighteen thousand nine hundred twenty five euros (EUR 18,925) in order to bring it from its present amount of one hundred fifty one thousand four hundred and fifty euros (EUR 151,450) represented by:

- Seven hundred and fifty eight (758) Class A Corporate Units,
- Seven hundred and fifty eight (758) Class B Corporate Units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class C Corporate Units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class D Corporate Units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class E Corporate Units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class F Corporate Units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class G Corporate Units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class H Corporate Units,

each Corporate Unit having a nominal value of twenty five (EUR 25) each to the amount of one hundred thirty two thousand five hundred twenty five euros (EUR 132,525) represented by:

- Seven hundred and fifty eight (758) Class A Corporate Units,
- Seven hundred and fifty eight (758) Class B Corporate Units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class C Corporate Units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class D Corporate Units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class E Corporate Units,

- Seven hundred and fifty seven (757) Class F Corporate Units,
 - Seven hundred and fifty seven (757) Class G Corporate Units,
- each Corporate Unit having a nominal value of twenty five (EUR 25) each.

Seventh resolution

The sole member of the Corporation states that, further to the present redemption and cancellation of Class H Corporate Units, the cancellation value per Corporate Unit amounts to seven thousand seven hundred and four euros and thirty six cents (EUR 7,704.36) has become due and payable by the Corporation.

Eighth resolution

The sole member of the Corporation resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Corporation, so as to reflect the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Corporation shall be replaced by the following text: "The issued corporate capital of the Corporation is set at one hundred thirty two thousand five hundred twenty five euros (EUR 132,525) represented by:

- Seven hundred and fifty eight (758) Class A Corporate Units,
- Seven hundred and fifty eight (758) Class B Corporate Units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class C Corporate Units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class D Corporate Units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class E Corporate Units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class F Corporate Units,
- Seven hundred and fifty seven (757) Class G Corporate Units,

each Corporate Unit having a nominal value of twenty five (EUR 25) each (together the "Classes of Corporate Units") and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation."

Ninth resolution

The sole member of the Corporation resolves to authorise any manager of the Corporation, with single signatory powers, to carry out any necessary action in relation to the above resolutions, including (but not limited to) the amendments to be made in the Corporate Unit register of the Corporation to reflect the cancellation of the Class H Corporate Units.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand six hundred euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, in the Office, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société MOOR PARK REAL ESTATE PARTNERS I LP, INCORPORATED, société constituée selon les lois de Guernesey, agissant par le biais de son general partner MOOR PARK REAL ESTATE FUND I GP LIMITED, une société organisée selon les lois de Jersey, ayant son siège social à 47, Esplanade, St Helier, Jersey JE1 OBD, dûment enregistrée sous le matricule 94193,

dûment représentée par Maître Julica ORTLINGHAUS, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La société prémentionnée MOOR PARK REAL ESTATE FUND I GP LIMITED, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée MOOR PARK HOLDINGS LUXEMBOURG S.à r.l, avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B118797, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1857 en date

du 4 octobre 2006 (ci-après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte reçu par notaire instrumentant en date du 2 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2686 en date du 4 novembre 2008.

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'associée unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société établi au 31 octobre 2008 tel que présenté par le conseil de gérance de la Société.

Le bilan intérimaire de la Société établi au 31 octobre 2008, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire représentant l'associé unique et le notaire restera annexé au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumis ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société approuve la conclusion, par la Société en qualité d'acquéreur, d'une convention d'acquisition d'actions avec l'associé unique en qualité de vendeur et portant sur le rachat des parts sociales de catégorie H de la Société.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'autoriser le conseil de gérance de la Société à racheter les 757 parts sociales de catégorie H de la Société, celles-ci étant achetées en vue de leur annulation subséquente.

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société confirme que le rachat des parts sociales de catégorie H de la Société respecte les articles 49-2 et suivants de la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée par la suite.

Cinquième résolution

L'associé unique de la Société décide que la valeur de l'annulation par part sociale s'élève à sept mille sept cents quatre euros et trente six cents (EUR 7,704.36), lequel montant ayant été, sur la base du bilan intérimaire de la Société établi au 31 octobre 2008, (i) comme décidé par le conseil de gérance de la Société en date du 7 novembre 2008 et (ii) approuvé par les présentes résolutions par l'associé unique, tel que prévu par l'article 5 des statuts de la Société.

Sixième résolution

L'associé unique de la Société décide de diminuer le capital social de la Société au moyen du rachat et de l'annulation des sept cent cinquante sept (757) parts sociales de catégorie H de la Société, conformément à l'article 5 des statuts de la Société, d'un montant de dix-huit mille neuf cents vingt cinq euros (EUR 18.925) pour le ramener de son montant actuel de cent cinquante et un mille et quatre cents cinquante euros (EUR 151,450) représentés par:

- Sept cent cinquante-huit (758) parts sociales de catégorie A,
- Sept cent cinquante huit (758) parts sociales de catégorie B,
- Sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie C,
- Sept cent cinquante sept (757) parts sociales de catégorie D
- Sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie E,
- Sept cent cinquante sept (757) parts sociales de catégorie F,
- Sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie G, and
- Sept cent cinquante sept (757) parts sociales de catégorie H,

ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, au montant de cent trente deux mille cinq cents vingt cinq euros (EUR 132,525) représenté par:

- Sept cent cinquante-huit (758) parts sociales de catégorie A,
- Sept cent cinquante huit (758) parts sociales de catégorie B,
- Sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie C,
- Sept cent cinquante sept (757) parts sociales de catégorie D
- Sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie E,
- Sept cent cinquante sept (757) parts sociales de catégorie F,
- Sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie G,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Septième résolution

L'associé unique de la Société déclare que, suite aux présents rachat et annulation des parts sociales de catégorie H, la valeur d'annulation par part sociale s'élève à un montant de sept mille sept cent quatre euros et trente six cents (EUR 7,704.36) est devenu du et payable par la Société.

Huitième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter les résolutions ci-dessus.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent trente deux mille cinq cents vingt cinq euros (EUR 132,525), représenté par:

- sept cent cinquante-huit (758) parts sociales de catégorie A,
- sept cent cinquante-huit (758) parts sociales de catégorie B
- sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie C,
- sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie D
- sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie E,
- sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie F
- sept cent cinquante-sept (757) parts sociales de catégorie G,

chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune (ensemble les "Catégories de Parts Sociales") et les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents statuts".

Neuvième résolution

L'associé unique décide de donner pouvoir à tout gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle, d'effectuer toute action nécessaire en relation avec les résolutions ci-dessus, ce qui inclut notamment (mais pas seulement) les modifications devant être apportées au registre des parts sociales de la Société de manière à refléter l'annulation des parts sociales de catégorie H.

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille six cents euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'Anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, le présent acte est dressé à Luxembourg, à la date d'en tête des présentes. Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: ORTLINGHAUS; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 novembre 2008. Relation GRE/2008/4571. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008148066/231/209.

(080174460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Design S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 9, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 41.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24/11/08.

Pour DESIGN S.A.R.L.

FIDUCIAIRE EVERALD- KLEIN S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008147810/1345/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07548. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Nino S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1210 Luxembourg, 7, rue Nicolas-Ernest Barblé.

R.C.S. Luxembourg B 76.488.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147816/2065/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05860. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

LC Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 143.118.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, am elften November.

Vor dem unterzeichnenden Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

PREMIUM INVESTMENT PARTNERS S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents, R.C.S. Luxembourg B 106.429, hier vertreten durch zwei Verwaltungsratsmitglieder, nämlich Herrn Gérard Scheiwen und Herrn Luc Nickels, beide beruflich wohnhaft in L-1319 Luxembourg, 126, rue Cents.

Die Erschienene ersucht den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung LC Partners wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg,

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist die Unternehmensberatung, sowie die Erbringung von verwaltungstechnischen Dienstleistungen.

Die Gesellschaft ist ebenfalls berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften oder Firmen im In- und Ausland beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst Zweigniederlassungen errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

Die Gesellschaft kann jede andere Tätigkeit welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt in Verbindung steht oder welche diesen fördern kann in In- und Ausland ausüben.

Art. 3. Das Gesellschaftskapital beträgt FUENFZIGTAUSEND EURO (EUR 50.000,-) eingeteilt in FUENFHUNDERT (500) Aktien der Kategorie A ohne Bezeichnung des Nennwertes.

Die Aktien sind Inhaberaktien.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Die Generalversammlung der Aktionäre kann, mit einem Mehrheitsbeschluss wie bei Satzungsänderungen, beschliessen, dass das Kapital der Gesellschaft durch Aktien der Kategorie B ohne Stimmrecht vertreten sein wird.

Gemäss den Bestimmungen des Gesetzes dürfen die Aktien der Kategorie B ohne Stimmrecht nicht mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten und sie müssen Anrecht auf eine Vorzugsdividende geben.

Art. 4. Der Verwaltungsrat besteht aus mindestens drei Mitgliedern, welche einen Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen. Die Amtszeit der Mitglieder darf 6 Jahre nicht überschreiten. Sie bleiben im Amt bis ihre Nachfolger bestimmt sind und sind wieder wählbar.

Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats, deren Entlohnung und Dauer der Mandate werden von der Aktionärsversammlung festgelegt.

Wird die Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gegründet, oder würde bei einer Aktionärsversammlung festgestellt dass es nur noch einen einzigen Aktionär gibt, darf die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrats auf eins reduziert werden, solange bis eine darauf folgende Aktionärsversammlung wieder eine Mehrzahl von Aktionären feststellen würde.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit kann der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

Die Gesellschaft wird durch (i) die Kollektivunterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates wovon obligatorisch eine Unterschrift die des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates sein muss oder (ii) im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitglied durch die Einzelunterschrift des Verwaltungsratsmitgliedes (iii) oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am zweiten Freitag des Monats April um elf Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von dieser Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse billigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, gemäss den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividende auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Uebergangsbestimmungen

1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2009.

2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet im Jahre 2010 statt.

Zeichnung und einzahlung der aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklärt die Erschienene sämtliche FUENFHUNDERT (500) Aktien zu zeichnen.

Sämtliche Aktien wurden voll eingezahlt; demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von FUENFZIGTAUSEND EURO (50.000,-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schaetzung der gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 2.000.-.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Der Erschienen welcher das gesamte Aktienkapital vertritt, fasste folgende Beschlüsse

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf einen (1), die der Kommissare auf einen (1) festgesetzt.
- 2) Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wurde ernannt:

Frau Silvia MENDEL, Angestellte, wohnhaft in Sebastianstrasse 11, D-66663 Merzig, geboren am 22. Februar 1971 in Gelsenkirchen-Buer (Deutschland).

- 3) Zum Kommissar wird ernannt :

PREMIUM ADVISORY PARTNERS S.A., Aktiengesellschaft, mit Sitz in L-1319 Luxemburg, 126, rue Cents, RCS Luxembourg B 136.449.

- 4) Die Mandate des Verwaltungsratsmitgliedes und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2014.

- 5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1319 Luxemburg, 126, rue Cents.

WORÜBER URKUNDE, geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Erschienenen, ist die vorliegende Urkunde gemeinsam mit dem Notar unterschrieben worden.

Gezeichnet: G. SCHEIWEN, L. NICKELS und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45464. - Reçu mille deux cent cinquante euros

(0,50% = 1.250.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 18. November 2008.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2008149115/242/129.

(080176144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Sacramento Resources S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 32.180.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour réquisition

Pour publication

Signature

Référence de publication: 2008147010/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Activa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 130.858.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 octobre 2008

«(...) L'assemblée des actionnaires décide de révoquer Monsieur Jean-Luc KOENIG de son mandat d'administrateur.
(...) L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur sortant et pour une durée de six ans: Monsieur Pierre KOENIG, né le 02/02/1988 à Saint-Avold (F), demeurant 102, rue du Wenheck à F-57730 Petit Ebersviller. Son mandat prendra fin avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013. (...)»

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 20 octobre 2008

«(...) le Conseil d'Administration (...) décide de nommer Monsieur Albert KOENIG aux fonctions de Président du Conseil d'Administration (...)»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008147360/607/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Encore Plus Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 111.140.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 17 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Company Secretary

Référence de publication: 2008147693/649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2008, réf. LSO-CM05697. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Eagle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 97.298.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147925/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05833. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Lellgen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9760 Lellingen, 3, Houserstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 102.197.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

138855

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

POUR MANDAT

DEGLIAME Alain

Référence de publication: 2008147689/604/14.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06509. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

S3I, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.721.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-deux octobre

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

Monsieur Jean-Luc TOURNOU, né à Montauban, le 06 juillet 1962, demeurant à L-8360 Goetzingen, 22 rue de Windhof, représenté par Monsieur Benoît de BIEN, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, en vertu d'une procuration sous seing privé dressée le 22 octobre 2008 à Goetzingen.

laquelle procuration après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et le comparant, restera ci-annexée.

Lequel comparant, tel que représenté, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul actionnaire de la société anonyme «S3I» SA, avec siège social L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2422 du 28 décembre 2006,

inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 120721

Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) divisé en cent (100) actions sans valeur nominale.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que le comparant représente l'intégralité du capital social suite à un rassemblement des actions, décident de prononcer la dissolution anticipée de la société «S3I» SA avec effet ce jour.

Qu'ils déclarent avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société «S3I» SA.

Qu'il déclare encore:

- Etre investi de tout l'actif, du passif et des engagements en cours,
- prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne. Que partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée à l'administrateur unique et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant 5 ans à l'adresse de Monsieur Jean-Luc TOURNOU, prénommé.

Que tout courrier ou notification des tiers peuvent être adressés à Monsieur Jean-Luc TOURNOU, prénommé.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 24 octobre 2008. - WIL/2008/951. - Reçu douze euros = 12 €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 novembre 2008.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2008148560/2724/47.

(080174700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Crisbo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 26.776.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147006/751/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

William II Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.678.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2008.

Pour William II Finance S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008147328/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07026. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Park Ridge Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.253.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 novembre 2008

1. Le nombre de gérant a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).

2. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Park Ridge Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008147337/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Euromec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.073.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour réquisition

Pour publication

Signature

Référence de publication: 2008147012/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06259. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Luxfly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.499.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration tenu en date du 3 novembre 2008 que:

- Le siège social de la Société est transféré du 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

Luxembourg, le 3 novembre 2008.

Pour publication

Signature

Référence de publication: 2008147014/751/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06262. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Eagle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.298.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147924/5710/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW05834. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

LBREP II Neptune S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.131.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/11/2008.

Pour LBREP II Neptune S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2008147331/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07030. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Zoliborz Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.666.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/11/2008.

Pour Zoliborz Finance (Lux) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2008147332/8223/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07034. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Wacker Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.243.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 7 novembre 2008

1. Le nombre de gérant a été augmenté de 1 (un) à 3 (trois).

2. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

3. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wacker Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008147338/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07260. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

ING PFCEE Soparfi C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 132.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.561.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 octobre 2008

- La démission de la société Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.

- La société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS B 136.171 est élue par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

- La démission de Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008147365/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05481. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

ING PFCEE Soparfi B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.400,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.560.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 octobre 2008

- La démission de la société Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.

- La société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS B 136.171 est élue par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

- La démission de Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008147366/655/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05480. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Silver Wheaton Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.691.

—
RECTIFICATIF

L'adresse correcte de l'associé unique de la Société est:

Governors Square, 23 Lime Tree Bay Avenue, PO Box 1791 GT

Grand Cayman, Cayman Islands.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147377/751/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2008, réf. LSO-CW03565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

ING PFCEE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 120.559.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 27 octobre 2008

- La démission de la société Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.

- La société IREIM Services Luxembourg PSF S.à r.l. avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et enregistrée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS B 136.171 est élue par l'associé unique en tant que gérant de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008147367/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05479. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Algérie Première, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 105.895.

Il résulte d'une lettre de démission, datée du 11 novembre 2008, que la société H.R.T. REVISION S.A. a démissionné de son mandat de commissaire au sein de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

FIDALUX S.A

Signature

Référence de publication: 2008147371/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW04986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Euro Media 2000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.832.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2008

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Giovanni MORELLI, demeurant à Largo Olgiata 15is 61/c, I-00123 Roma, Italie, de sa fonction d'Administrateur-délégué de la société avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Monsieur Giovanni MORELLI gardera toutefois sa fonction d'administrateur de la société.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2008147389/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2008, réf. LSO-CW03995. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080172829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Ergon Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 123.005.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des associés du 30 avril 2008 que;

- Monsieur Nicola ZAMBON, employé privé, demeurant Calle Marques del Duero, 3, E-28001 Madrid a été nommé gérant de la société. Son mandat prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale des associés qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

- Les mandats de gérant de Monsieur Ian GALLIENNE, administrateur de sociétés, demeurant allée des Peupliers, 17, B-6280 GERPINNES, de Monsieur Serge TOUATI, administrateur de sociétés, demeurant à Sint-John's Wood High Street, 84b UK-NW87SH Londres, de Monsieur Emanuele LEMBO, administrateur de sociétés, demeurant Via Solferino, 11 à I-20121 Milan, de Monsieur Wolfgang DE LIMBURG STIRUM, administrateur de sociétés, demeurant avenue Molière, 159, B-1190 Bruxelles et de Monsieur Massimo LONGONI, consultant, demeurant rue Evrard Ketten, 32A à L-1856 Luxembourg ont été renouvelés jusqu'à la tenue de l'assemblée générale des associés qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008147379/751/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06219. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

DLSI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4151 Esch-sur-Alzette, 58, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 47.045.

—
Il ressort de la décision du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue à Esch-sur-Alzette le 29 octobre 2008 que Monsieur Raymond DOUDOT est nommé PRESIDENT du CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2008147373/607/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05090. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Martinolux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 129.692.

—
In the year two thousand eight, on the eleventh day of November.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MARTINOLET PRIVATE FOUNDATION, a foundation organized under the laws of the Netherlands Antilles and having its registered office at Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 36, Curaçao, the Netherlands Antilles, registered at the Curaçao Foundations Register under number S-6295,

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on October 30th, 2008.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company MARTINOLUX S.à.r.l, having its registered office in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 129.692

incorporated by a deed of the undersigned notary on June 18th, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1764 of August 21st, 2008.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 139,375.- (one hundred and thirty-nine thousand three hundred and seventy-five Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to an amount of EUR 151,875.- (one hundred and fifty-one thousand eight hundred and seventy five Euro) by the creation and issuing of 5,575.- (five thousand five hundred and seventy-five) new corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro), and to make payment for such new corporate units by a contribution in kind.

Second resolution - Subscription - Payment

Thereupon appeared

Mrs Maria Angulo Velasco residing in Madrid, Avenida Ramon y Cajal, numero 22 (the "Subscriber"),

represented by Mr Max MAYER, prenamed, by virtue of a proxy given on October 30th, 2008, the said proxy shall be annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe 5,575.- (five thousand five hundred and seventy-five) corporate units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each and a share premium of total amount of EUR 6.- (six Euro), and to make payment for such corporate units by a contribution in kind consisting of the legal and beneficial interest in one hundred sixty-four thousand three hundred and seventy-six (164,376) ordinary shares, representing 100% (one hundred percent) of the corporate capital of MAVIX AIRAM SL, a company governed by the laws of Spain, with registered office at E-28 Madrid, Paseo de la Castellana 53 registered at the Companies and Trade Register under section B number 85236610, (the "Contribution").

The Contribution is recorded as a net contribution in an aggregate amount of one hundred thirty-nine thousand three hundred and eighty-one euro (EUR 139,381.-).

The Subscriber declared that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber declared together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at EUR 151,875.- (one hundred and fifty-one thousand eight hundred and seventy five Euro) divided into 6,075.- (six thousand and seventy-five) corporate units with a nominal value of twenty-five EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all of which are fully paid up."

Expenses

As the contribution in kind consists on the contribution of all the assets and liabilities of MAVIX AIRAM SL a company incorporated in the European Community (Luxembourg), to another company incorporated in the European Community (Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated December 29, 1971, as amended, which provides for capital exemption.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase were estimated at EUR 1,400.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARTINOLET PRIVATE FOUNDATION, une fondation organisée selon les lois des Antilles Néerlandaises et ayant son siège social à Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing, 36, Curaçao, Antilles Néerlandaises, inscrite au Registre de Curaçao sous le numéro S-6295

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, le 30 octobre 2008,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en leur qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée MARTINOLUX S.à.r.l, avec siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 129.692,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1764 du 21 août 2008.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de cent trente-neuf mille trois cent soixante-quinze euros (139.375,- EUR) pour le porter de son montant actuel de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune à un montant de cent cinquante et un mille huit cent soixante-quinze euros (151.875,- EUR) par la création et l'émission de cinq mille cinq cent soixante-quinze (5.575) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

Deuxième résolution - Souscription - Paiement

Ensuite, est intervenue

Mrs. Maria Angulo Velasco demeurant à Madrid, Avenida Ramon y Cajal, numéro 22 (le «Souscripteur»),

Ici représentée par Monsieur Max MAYER, prénommé, aux termes d'une procuration donnée le 30 octobre 2008, la prédite procuration restera annexée aux présentes.

Le Souscripteur a déclaré souscrire cinq mille cinq cent soixante-quinze (5.575) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) et un prime d'émission d'un montant total de six euros (6,- EUR) et de libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature consistant en la propriété juridique et économique de cent soixante-quatre mille trois cent soixante-seize (164.376) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro représentant cent pourcent (100%) du capital social de MAVIX AIRAM SL, une société régie par le droit de Espagne, ayant son siège social à Madrid, Paseo de la Castellana 53, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Madrid sous la section B, numéro 85236610 (les «Apports»).

Les Apports ainsi apportés sont enregistrés comme un apport total net d'un montant de cent trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-un euros (139.381,- EUR).

Le Souscripteur a déclaré encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Apports à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des Apports à la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à cent cinquante et un mille huit cent soixante-quinze euros (151.875,- EUR) divisé en six mille soixante-quinze (6.065) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en l'apport de tous les actifs et passifs de MAVIX AIRAM SL, une société constituée dans la communauté européenne, (Luxembourg), à la Société, elle se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, tel que modifiée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital ont été estimés à 1.400,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2008. Relation: LAC/2008/45642. — Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008148072/206/138.

(080174542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Bene Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.561.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1^{er} septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BENE INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2008147396/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW08089. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Interdent A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 71.491.

Constituée par-devant M^e Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Luxembourg), en date du 3 septembre 1999, acte publié au Mémorial C n^o 866 du 18 novembre 1999, modifiée par-devant M^e Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 2000, acte publié au Mémorial C no 881 du 9 décembre 2000, modifiée par-devant M^e Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2002, acte publié au Mémorial C no 104 du 3 février 2003.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERDENT A.G.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008147720/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07207. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080173594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.
